

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 300; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIEGE.

BRESIL.

Rio-Janeiro, le 7 mai. — Hier, l'empereur accompagné de l'impératrice du Brésil, est allé à la chambre des sénateurs, où les membres des deux chambres s'étaient réunis.

L'arrivée de l'empereur étant annoncée, les membres des deux chambres prirent leurs places debout afin de recevoir S. M.

Ayant ôté sa couronne et l'ayant placée sur la table, S. M. a invité les sénateurs, les députés et les officiers de sa maison à s'asseoir.

Nous avons donné hier un extrait du discours prononcé par l'empereur. En voici quelques nouveaux passages :

« Augustes et très dignes représentans de la nation brésilienne, pour la seconde fois j'ai le plaisir de paraître au milieu de vous pour faire l'ouverture de l'assemblée nationale. J'ai vu avec regret que l'ouverture ne s'est pas faite le jour marqué par la constitution, quoique le gouvernement ait tout préparé pour qu'elle fut faite au jour indiqué. Le 11 novembre 1823, j'ai dissous l'assemblée constituante pour des raisons qui vous sont bien connues; j'ai promis en même tems le projet d'une constitution, ce projet accepté et juré, forme maintenant la constitution brésilienne, par laquelle cet empire est gouverné. Cette constitution possède l'harmonie qu'on désire voir exister entre les pouvoirs politiques d'un état.

« Tout l'empire jouit de la tranquillité, à l'exception de la province Cisplatine. La conservation de cette tranquillité, la nécessité du système constitutionnel, et mon désir que l'empire soit gouverné d'après ce système, exigent que le sénat et la chambre des députés, et entre le gouvernement et les deux chambres, une telle harmonie, que tout le monde puisse être convaincu que les révolutions ne proviennent point de ce système de gouvernement, mais plutôt des personnes qui en abusent pour leurs propres intérêts. La province Cisplatine est la seule partie de l'empire qui ne jouisse pas de la tranquillité, et cela provient de l'ingratitude de certains hommes qui, quoique devant beaucoup au Brésil, se sont insurgés contre nous, et sont maintenant appuyés par le gouvernement de Buenos-Ayres, actuellement en guerre avec notre pays. L'honneur national exige que nous défendions la province Cisplatine, puisque nous avons juré l'intégrité de l'empire.

« Le 24 avril de cette année, jour anniversaire de l'embarquement de mon père Jean VI pour le Portugal, j'ai reçu la nouvelle malheureuse et inattendue de sa mort. Me trouvant subitement roi légitime du Portugal et des Algarves, le système que j'avais à adopter s'est présenté subitement à mon esprit. J'étais occupé tantôt par des pensées douloureuses, tantôt par des réflexions sur mon devoir, mais je vis l'intérêt du Brésil. Je me souvins de ma parole donnée, je pris la résolution de maintenir mon honneur, et je crus devoir rendre le Portugal heureux en même temps que je pensais qu'il serait déshonorant de ne pas le faire. Quelle était grande l'affliction que je ressentais pendant que je cherchais les moyens de rendre le Portugal heureux, sans faire tort au Brésil, et de séparer ces deux pays de manière qu'ils ne fussent jamais réunis.

« La plus grande partie de votre attention est due à l'éducation de la jeunesse des deux sexes, aux finances, aux établissemens publics, et surtout à l'adoption des lois régulatrices et à l'abolition de quelques autres qui sont opposées à la constitution, afin qu'elle seule puisse nous servir de guide. La plus grande partie des sénateurs et des députés dont cette assemblée est composée, doivent se souvenir des maux que quelques nations ont souffert par suite du défaut de respect aux autorités constituées quand elles sont attaquées et calomniées, au lieu d'être accusées et jugées selon la loi et la justice universelle.

« Je sais que ces réflexions ne sont pas nécessaires dans cette assemblée composée de si dignes sénateurs et députés, mais elles servent à témoigner le zèle, l'amour et l'attachement que je ressens pour l'empire du Brésil et la constitution. Je pourrais vous en dire davantage mais je pense que cela n'est pas nécessaire.

ANGLETERRE.

Londres, le 8 juin. — Une incendie des plus graves a éclaté à Liverpool dans un magasin de coton appartenant à M. Aspinall, dans Oxford-street. Le dommage est jusqu'à ce moment évalué à environ 3,750,000 fr., dont deux tiers à peu-près étaient assurés. C'est l'incendie le plus considérable qu'on ait vu à Liverpool depuis celui de 1801.

FRANCE.

Paris, le 11 juillet. — Vingt-sept jeunes officiers français de toutes armes se disposent à partir de Paris pour aller servir en Grèce sous les ordres du colonel Fabvier. Ils doivent être rejoints à Marseille par cinquante autres des départemens; ils éprouvent, assure-t-on, de grandes difficultés pour obtenir des passeports; le capitaine du navire qui doit les transporter exige d'eux une permission signée du ministre de la marine.

— La maladie de M. Talma prend tous les jours un caractère plus grave, il était hier dans l'état le plus alarmant. Plusieurs médecins célèbres, entr'autres MM. Dupuytren et Bréchet, lui prodiguent leurs soins.

— M. Bellart, procureur-général, n'était pas encore décédé, qu'on faisait déjà les plus vives démarches pour obtenir sa succession. Depuis plus de six semaines on annonce que la congrégation a proposé M. Chifflet (du Doubs) pour le remplacer: aujourd'hui, dit-on, elle désigne un autre président de chambre d'une cour royale. On ne sait ce que fera le ministère, qui pensait, dit-on, à un autre choix.

— Les citoyens des Etats Unis actuellement à Paris, se sont réunis mardi dernier, 4 du courant, au *Cadran bleu*, boulevard du Temple, pour célébrer dans un banquet le cinquantième anniversaire de leur indépendance. Le général Lafayette, son fils, le comte L. de Lasteyrie, MM. Levasseur et Scheffer, étaient au nombre des convives. Des toasts ont été portés entre autres: « à celui qui a donné la liberté à une nation et des espérances à l'univers; »

A nos institutions! Elles ne reconnaissent d'autres distinctions que celles du mérite; d'autres droits que ceux des services;

A la mémoire de Washington! (Ici tous les assistans se sont levés dans un religieux recueillement au son d'une musique suave.)

Au roi de France!

A la mémoire de Louis XVI, le royal allié de notre république naissante;

Aux républiques de l'Amérique du Sud et du Mexique! Puisse l'épée de Bolivar être bientôt suspendue au temple de la paix, pour ne jamais être tirée que pour la défense des républiques confédérées;

A la Grèce! La politique barbare de l'Europe aurait écrasé toute autre cause que la sienne, mais nous ne pouvons désespérer de la cause des descendans de Thémistocle et de Léonidas.

A la sainte-alliance du sens commun, de la vertu et du patriotisme! Elle n'a besoin que du tems, et non des armées, pour subjuguier le monde;

Par M. Lon (de New-York): Au commerce, la pierre fondamentale de nos relations extérieures! Puisse-t-il être consolidé par des concessions et des services réciproques!

— Le *Journal de Maine-et-Loire* fait connaître une amélioration aussi importante qu'utile dont le département est redevable à M. le comte Leroi de la *Potherie*, membre de la chambre des députés. Sur sa demande et sur le vû de lettres-patentes de 1748, une ordonnance royale rendue le 8 de ce mois, a décidé que la commune de *Challain*, arrondissement de Segré, reprendrait à l'avenir le nom de la *Potherie*. On peut juger par là des services éminens que certains députés rendent aux localités dont ils représentent les intérêts.

— Avant-hier, vers trois heures de l'après-midi, un orage des plus violens a éclaté sur Châlons (Marne.) En peu d'instans, la campagne a été couverte d'eau, à tel point que beaucoup de personnes ont eu peine à gagner les hauteurs. A une lieue de Châlons, sur la route de Reims, il y avait 4 à 5 pieds d'eau, et le passage des voitures a été interrompu. L'orage a duré cinq heures; il était mêlé de grêle. Les orges ont surtout beaucoup souffert.

— On mande de Constantinople, le 19 juin :

Des milliers de janissaires ont péri, par suite de la révolte, soit dans le combat, soit par la main des exécuteurs; leurs barraques ont été brûlées, leurs régimens sont dissous, et toute l'institution a été abolie.

La tranquillité est maintenant rétablie. Des ordres ont été donnés pour faire rouvrir les boutiques, mais les affaires sont encore en souffrance.

les exécutions continuent encore ; de fortes gardes sont placées dans les principales rues.

Le sultan n'est pas encore retourné à la campagne, et ses ministres sont toujours campés dans la cour intérieure du sérail.

Le grand-seigneur a déployé dans cette affaire une énergie et une fermeté extraordinaire.

Le pacha du Bosphore, qu'on peut appeler le fléau des janissaires et l'artillerie sous ses ordres, ont décidé le combat en faveur du sultan.

Si l'on considère les circonstances dans lesquelles le Sultan Mahmud monta sur le trône en 1808 ; si l'on observe la marche qu'il a suivie invariablement depuis 18 ans, on voit clairement, que, partant de la conviction que l'existence de l'empire et sa défense contre les ennemis du dehors et du dedans étaient incompatibles avec l'existence du corps des janissaires, organisé comme il l'était jusqu'à présent, S. H. avait préparé sans relâche, bien qu'en secret, les moyens, ou de réformer, ou de dissoudre entièrement cette milice qui avait si fort dégénéré depuis sa formation et le complément de son organisation sous Soliman I^{er}.

— La caisse d'amortissement présentait au 30 juin 1826, en recouvrements fr. 684,732,848 12 ; elle avait acheté pour 594,914,079 55 de rentes 5 p. 0/0, et pour 89,705,485 13 de rentes 3 p. 0/0 ; restait en espèces ou en portefeuille fr. 113,383 44.

La caisse des consignations présentait au 30 juin un restant de fr. 65,868,866 10 ; celle des dépôts, fr. 27,201,274 13 cent.

— Les obsèques de M. le procureur-général Bellart ont été célébrées hier matin à l'église de Sainte-Elisabeth, sa paroisse.

— Des mesures sanitaires viennent d'être ordonnées par la municipalité de Barcelonne, afin de prévenir, autant qu'il est en la sagesse humaine, les maladies qu'occasionnent souvent les grandes chaleurs. Les terribles leçons de 1821 et de 1822 seraient perdues pour beaucoup d'habitans, si les autorités n'y suppléaient tant dans la ville que dans le port, par une sévère et constante vigilance.

Les corsaires colombiens ne se sont point étendus dans les parages de Catalogne, par crainte sans doute de la station française ; mais il n'est malheureusement que trop vrai qu'ils ont fait un mal considérable au commerce du côté d'Alfaques et à l'embouchure de l'Ebre. Quelques embarcations légères et plusieurs navires garde-côtes ont été formés en flotille par les autorités supérieures de la province, pour aller les débusquer et leur donner la chasse. On ne connaît pas encore l'issue de cette expédition.

— Cours de la Bourse de Paris le 13 juillet. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 65 80 c. Actions de la banque, 2015 00. Emprunt royal d'Esp. 1826, 45 1/4. Emprunt d'Haïti, 000 fr. Fin du mois. Cinq pour cent. A trois heures et demie. Trois pour cent. A 3 heures, 00 fr. 00.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Corfou, le 13 juin. — D'après les nouvelles que nous avons reçues dernièrement de Napoli de Romanie, en date du 25 mai, le gouvernement actuel s'occupe de rassembler dans le Péloponèse un corps de cinq mille soldats de Romélie ; les braves de la garnison de Missolonghi qui sont parvenus à se sauver en feront partie. Ceux-ci, sous le commandement du philhellène anglais Gordon, et réunis aux troupes régulières du colonel Fabvier, doivent occuper les positions de la Grèce les plus importantes. Quant aux Arabes qui sont sortis de Patras après avoir été repoussés près de Calavrita, ils revinrent d'abord sur leurs pas ; mais un renfort, envoyé aussi de Patras, étant parvenu à les rejoindre, ils changèrent de direction et prirent leur route vers le midi du Péloponèse, ayant à droite le bord de la mer ; ils passèrent ainsi Gastouni sans s'y arrêter, et se rendirent à Pyrgos. Etant arrivés là, ils se divisèrent en deux corps ; l'un d'eux continua sa route tout droit, dans le but de se rendre à Modon et à Coron ; l'autre prit le chemin vers l'est, traversa le long du fleuve Alphée (Rouphia), et après beaucoup de difficultés et de petits combats pour s'ouvrir le chemin contre un petit nombre qui gardaient les défilés, il est enfin parvenu à se rendre à Tripolitza.

Le séraskier Reschid-pacha a marché avec ses troupes vers Salona, dans le but de se rendre à Athènes ; mais nous n'avons pas encore appris s'il est parvenu à traverser les défilés que Kostas-Botzaris occupe avec le reste des Souliotes et des habitans du pays ; quelques-uns l'ont fait avancer sur Athènes sans aucune probabilité. La citadelle de cette ville, aussi bien que l'Arocrinthe, exposées par leur position à être fermées plus étroitement par l'ennemi, sont déjà pourvues de tous les moyens nécessaires pour soutenir un siège avec avantage, si Reschid-pacha parvenait à le faire ; il se trouve maintenant à Nauplie 1700 hommes échappés à la ruine de Missolonghi.

Des troupes de Londos et de Coliopoulo, qui s'étaient rendues en grande partie aux environs de Calavrita pour empêcher l'ennemi de passer dans l'intérieur du pays, ayant appris sa direction, le suivirent de près ; mais les Arabes sortirent de Tripolitza et se dirigèrent vers les frontières de la Messénie. Dans cette affaire, nous ne savons pas encore si la garnison de Tripolitza s'est réunie aux autres Arabes, ou si elle a quitté cette place comme on le prétendait, ni même si Ibrahim était à la tête de ceux qui se sont avancés jusqu'à Tripolitza.

de 5 ans à l'ép.

— On mande de Vienne en date du 1^{er} juillet, qu'aussitôt que la chancellerie autrichienne a été informée qu'une division de bâtimens, sous les ordres de lord Cochrane, se dirigeait vers l'Archipel, elle a expédié des dépêches au baron d'Ottensfels à Constantinople, afin de prévenir la fâcheuse impression que cette nouvelle pourrait faire sur le gouvernement ottoman. L'internonce est chargé de lui représenter que lord Cochrane ne fait plus partie de la marine anglaise, et qu'il est libre d'entrer au service d'une puissance quelconque.

Cette démarche du gouvernement autrichien prouve la difficulté du rôle qu'il est chargé de jouer pour faire marcher sans obstacles les négociations qui seront entamées à Aukermann.

— Un Souliote, de ceux qui se sont rendus à Napoli de Romanie, a adressé à Nestor Andrautz une lettre dont le laconisme peut se comparer au laconisme antique. Voici le commencement de cette lettre : « Nous sommes enfin arrivés à Nauplie pour être rassasiés, vêtus, armés, et voler ensuite où la voix sacrée de la patrie nous appellera. » Il peint alors la misère et les maux qu'ils ont soufferts pendant les derniers jours du siège, ainsi que le chemin faisant pour arriver à Nauplie ; il dit qu'il se trouve maintenant à Nauplie 1700 hommes et 130 femmes échappés à la ruine de Missolonghi ; tout le reste, qui formait plus des deux tiers de la population est devenu la proie du fer, du feu et de la famine.

— Un Anglais qui a parcouru quelques parties du Péloponèse, et qui est déjà de retour ici, nous a raconté qu'étant égaré près de Leondari, il rencontra dans un vallon une jeune fille grecque, âgée de peu près de douze ans ; elle prit la fuite aussitôt qu'elle aperçut des hommes ; mais la voix de son conducteur, qui était du pays, la détermina à s'arrêter. Cette fille était habillée de lambeaux, et elle pleurait sur le tombeau de sa mère, morte depuis quelques semaines ; elle y avait placé une croix de bois grossièrement travaillée, et liée par des cordages faits d'écorce de chêne. Interrogée comment elle se trouvait isolée ainsi, elle répondit que vingt-sept personnes s'étaient réfugiées sur cette montagne, et y vivaient ensemble dans une grotte à quelques pas de là, se nourrissant d'herbages et de quelques morceaux de pain sec que leurs parens, qui suivent Nicéas, leur apportent de tems en tems. Le voyageur ému lui proposa de le suivre, et lui promit qu'il ferait son possible pour qu'elle trouvât en lui un père pour tout le reste de sa vie ; mais elle, les yeux fixés sur la terre, lui répondit ces mots.

« Ma mère en expirant m'a conjuré de ne pas quitter mon pays natal, et de garder ma religion paternelle ; je lui promis d'observer ses conseils, et en me bénissant elle mourut dans mes bras ; je ne puis donc quitter ma patrie. Si la fortune me forçait d'en agir autrement, je suis décidée à me précipiter du haut de ce rocher (un monticule avec le doigt un précipice escarpé) pour ne pas tomber entre les mains de nos tyrans féroces. »

L'étranger, ravi d'un tel courage de la part d'une fille affaiblie par la famine, lui donna toute sa provision et la plus grande partie de son argent, en louant sa résolution ; elle le remercia de sa générosité, lui montra l'endroit par où il devait reprendre son chemin et disparut dans une forêt épaisse. C'est l'Anglais qui lui-même raconté cette scène pathétique.

— Le *Journal des Débats* donne le tableau de la situation financière du gouvernement grec, qui présente un actif de 1,156,700 et en balance un passif de la somme. Il le termine par cette réflexion : nous espérons que la lecture de ce compte rendu, tout en excitant des regrets, fera redoubler les efforts des comités philhelléniques du continent, pour accélérer l'envoi des fonds à Napoli de Romanie, ou bien, par le moyen d'un commissaire spécial, à Londres même, où il paraît que les bateaux à vapeur sont retenus, à cause d'un arriéré de paiement.

— Le journal turc de Smyrne donne un avis important :

« M. Roger, aide-de-camp de l'ambassadeur français à Constantinople, qui était arrivé dans notre ville, en est reparti aussitôt à bord du brick de guerre le *Cuirassier*. Il va trouver dans l'Archipel M. le contre-amiral de Rigny, pour lequel il a des dépêches qu'il paraît pressé de remettre. On fait ici, sur ce voyage précipité, beaucoup de conjectures. On croit ou l'on s'efforce de faire croire que la France, définitivement fatiguée des insultes journalières faites par les Grecs à son pavillon, ordonne au général commandant de s'unir à la division autrichienne pour courir sus à tous les bâtimens grecs sans exception, puisqu'ils ne sont presque tous également que des écumeurs de mer. »

Nous avons de la peine à croire à la réalité d'une semblable mesure, quelle que soit la haine de notre ministère contre les Grecs, et quelle que soit sa déférence pour l'Autriche. Ne serait-ce pas plutôt un ordre relatif à l'arrivée de l'amiral Cochrane ?

Au reste, le journal turc était rayonnant de joie. Selon lui Gouras aurait refusé au colonel Fabvier l'entrée d'Athènes. Peu après, Omer pacha y serait entré, et les troupes de Gouras seraient réfugiées dans l'Acropolis. Ibrahim-Pacha n'attend que sa flotte pour assiéger Napoli. Le capitain-pacha va partir des Dardanelles pour attaquer Hydra, « qui ne fera pas de résistance. » Tout cela a probablement changé de face par la seule insurrection des janissaires.

C'est là le moment ou jamais de faire de généreux sacrifices ; la crise est pressante, et cependant quelques incidens heureux peuvent la tourner en faveur des Grecs : l'arrivée de Cochrane et l'insurrection des janissaires semblent coïncider comme par une disposition spéciale de la Providence !

ADMINISTRATION DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Adjudications.

Il sera procédé pardevant les membres de la députation des états, délégués à cet effet et en présence de M. l'ingénieur en chef du waterstaat, à l'hôtel des Etats, rue Agimont, à Liège, le 22 juillet courant, à dix heures du matin, à l'adjudication des ouvrages nécessaires à exécuter en terrassements et empierremens neufs, pour remettre en bon état de viabilité la partie du grand chemin vicinal qui traverse la forêt dite Bois le Comte, dans les communes d'Esneux et de Gomzé Andoumont.

Cette adjudication aura lieu par soumissions et aux enchères. Le devis est déposé audit hôtel et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef du waterstaat, où on en pourra prendre lecture et obtenir avant l'adjudication tous les renseignements et éclaircissemens nécessaires.

Il sera procédé par devant les membres de la députation des états délégués à cet effet, et en présence de M. l'ingénieur en chef du Waterstaat, en leur hôtel, rue Agimont, à Liège, le 22 juillet du courant, à dix heures du matin, à l'adjudication des ouvrages à faire pour la construction d'un perré destiné à rétablir le chemin de halage de la rivière d'Ourte, le long du hameau de Mery, commune de Tilff.

Cette adjudication aura lieu par soumission et aux enchères. Les plans et devis sont déposés audit hôtel et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, où on pourra en prendre lecture, et obtenir avant l'adjudication tous les renseignements et éclaircissemens nécessaires.

A Liège, le 14 juillet 1826.

BRANDÉS.

ÉTAT CIVIL, du 11 au 13 juillet. — Naissances, 11 garç., 9 filles.

Mariages, 11; savoir :

Théodore Antoine Joseph Pholien, tailleur, rue derrière St. Thomas, et Marie Joseph Péroye, lingère, même rue.

Jean Henri Simon Lemaire, peintre en bâtiment, rue derrière St. Pholien, et Marie Barbe Delbrouwire, journalière, rue Nassarue.

Jean Gerard Cruyer, cordonnier, rue de la Magdelaine, et Jeanne Meunier, journalier, même rue.

François Cloës, houilleur, rue Molinvaux, et Anne Marie Bouhy, hôteuse, même domicile.

Gerard Gilles Tassin, milicien à la 110. division en garnison en cette ville, et Marie Louise Devillers, journalière, faub. St. Léonard.

Pierre Joseph Libotte, armurier, rue haut des Taves, et Marie Anne Dewez, cultivatrice, même rue.

Dieudonné Remacle Ketin, barbier, rue pont St. Julien, et Catherine Josephine Lelikens, journalière, même domicile.

Antoine Dieudonné Rensonnet, journalier, rue Grande-Bèche, veuf de Marie Elisabeth Beco, et Marie Catherine Thérèse Bernard, herbière, même rue.

Claude Charles Colard, sans prof., rue derrière St. Jacques, et Marie Catherine Josephine Ronveaux, sans prof., rue St. Severin.

Henri Vincent Joseph Thyron, avocat, rue St. Jean en Isle, et Anne Thérèse Victoire Thyron, sans prof., rue Marché Neuf.

Henri Fontaine, écrivain, rue devant la Magdelaine, et Jeanne Dechamps, sans profession, au même domicile, veuve de Jean François Chevalier.

Décès : 3 garçons, 2 filles, 2 femmes, savoir :

Mario Catherine Jeunehomme, âgée de 76 ans, faub. St. Gilles, veuve de Jean Guillaume Ista, et épouse de Paul Joseph Donnay.

Mario Jamar, âgée de 60 ans, sans prof., rue Haut-Prez, épouse de Lambert Joseph Bertrand.

TEMPÉRATURE DU 15 JUILLET.

A 9 h. du mat., 17 d. au-dessus 0; à 3 h. après-midi, 22 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Il partira le 22 courant de chez Demeuse, rue sur la Batte, n. 1099, où les amateurs doivent se faire inscrire, une hotte de pigeons, destinés pour Grenoble. (769)

Instruction publique.

La régence de la ville de Tongres, province de Limbourg, informe que la chaire de régent des 3^{me}. et 4^{me}. classes au collège-royal de cette ville est devenue vacante. Pour pouvoir être proposé à la nomination de cette place, il est requis, que les aspirans aient obtenu le grade de candidats en philosophie et en lettres, et possèdent une connaissance parfaite de la langue hollandaise, au moyen de laquelle l'instruction est donnée. La demande appuyée des certificats nécessaires devra être adressée, par lettres affranchies, à la régence de la ville de Tongres, avant le 5 août prochain.

Les émolumens attachés à cette place consistent dans un traitement annuel de 520 florins des Pays-Bas. (770)

GYSSELINCK, fabricant de tabacs, place St. Lambert, n. 9, a l'honneur d'informer qu'il vient de transférer son domicile au pied de la Haute-Sauvenière, n. 40, dans la maison de MM. les barons de Thiriart, où il continue son commerce. Il a plusieurs beaux appartemens garnis à louer, avec remise et écurie. (766)

G. PLUMIER distillateur et fabricant de vinaigre de féculé de pommes de terre, rue des Ecoliers n. 223, vend par cruche vinaigre blanc à huit cents le litre, vinaigre rouge à six cents le litre, un rabais sera accordé aux personnes qui achèteront par pièce. (765)

() Jeudi 20 juillet 1826, à une heure de relevée, au rivage de Chokier, le notaire Delvaux vendra une quantité considérable de bois; savoir : beaux chênes, hêtres, poutres, vernes, petits bois cériseurs, etc., etc. Argent comptant.

A vendre une pharmacie en bon état. S'adresser chez Monsieur Wilmotte en Pécheurue, n. 1407. (767)

MESSAGERIES ROYALES.

Entreprise de Koelman Lauwers, et C^o.

Nouveau service accéléré de Verviers à Liège, vice versa, en correspondance directe et immédiate avec Anvers, Bruxelles, Gand, Bruges, Ostende, toute la Flandre, la Hollande et la France.

L'entreprise a l'honneur d'informer le public qu'à dater du 20 juillet 1826 elle fera partir tous les jours de Liège pour Verviers à 6 heures et demi du soir immédiatement après les arrivées à Bruxelles et d'Anvers, une diligence douce, commode, élégante et suspendue sur ressorts.

Le retour de Verviers pour Liège est fixé à 3 heures du matin pour arriver à Liège à 6 heures et partir de suite pour Anvers, Bruxelles, Gand, Bruges et Ostende.

Par ce nouveau service Messieurs les voyageurs pourront se rendre en un seul jour de Verviers et de Liège à Anvers, Bruxelles et Gand, et continuer de suite par Tournay, Lille, Bruges et Ostende.

Les arrivées à Bruxelles seront à 5 heures du soir, et Anvers à 7 h. 1/2 du soir, d'où part de l'hôtel de l'entreprise à 9 heures et demi du soir une diligence pour Amsterdam passant par Breda, Gorcum et Utrecht, laquelle arrive le lendemain à Amsterdam à 1 heure et demi après-midi avant l'ouverture de la bourse.

Des compositions seront accordées au commerce pour le transport des marchandises, espèces et recouvrements.

Les bureaux sont :

Verviers, à la poste royale aux chevaux, M. Kerris, directeur.

Liège, hôtel de l'entreprise, place Verte, n. 780, M. A.-L. Charle, directeur.

Anvers, hôtel de l'entreprise, à la Cour de Brabant.

Bruxelles, hôtel de la couronne d'Espagne, vieille-halle aux bleds, M. Lapraille, directeur. (754)

() Ferme à vendre pour sortir de l'indivision.

Cette vente qui devait avoir lieu mercredi 5 juillet 1826, en vertu du jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le 17 mai 1825, à la requête des enfans de feu M. Dieudonné Chaudoir; et qui les autorise à vendre pour sortir de l'indivision, ayant été empêchée.

Il sera procédé mercredi 9 août 1826, aux deux heures de relevée, pardevant M. le juge de paix du quartier de l'Est de la ville de Liège, en son bureau rue Neuvise, n. 939, et par le ministère de maître Dumout, notaire, à ce commis.

Cette ferme située à Heure-le-Romain, arrondissement de Glons, consiste en logement du fermier, cour, grange, écuries, étables de vaches et de porcs, bergerie, fournil, appendices et dépendances avec 23 bonniers métriques 15 perches, 62 aunes carrées de jardin, prairie, pré et terre en 14 pièces dans lesquelles se trouve un pré d'un bonnier métrique, vingt-une perches 91 aunes carrées, plantée de peu pliers du Canada de la plus belle venue, la vente se fera d'abord en 14 lots qui s'exposeront ensuite en masse.

S'adresser pour les conditions à M. le juge de paix et audit notaire.

Vendredi 28 juillet 1826, à deux heures après-midi, devant M. le juge-de-paix du canton d'Andennes, par le ministère de Me. de GOTTE, notaire audit Andennes, au lieu ordinaire des séances de la justice de paix, M. Pierre-Joseph Cornélis et ses enfans, d'Andennelle, vendront, sans remise, une belle et solide maison bâtie à neuf, dans un goût très moderne, écuries, grange, fournil le tout couvert en ardoises et entouré de chenaux en plomb, et jardin y attaché garni de plus de 300 arbres des meilleures espèces de fruits. Le corps de logis comprend un vestibule, un joli salon, dont la cheminée est en marbre surmontée d'une glace avec décoration, un salon à manger, une cuisine, quatre pièces au premier, deux mansardes, greniers, caves, fournil, pompe et autres pièces d'utilité. Le tout situé près de la route de Huy à Namur, au village d'Andennelle. Une prairie en face du jardin bien arborée, et dont tous les arbres sont en plein rapport, contenant trente-sept perches P.-B. (764)

(165) Aujourd'hui vente des dentelles de la Dlle. Dewer, chez le notaire DUSART.

() Terre de Ramioule.

Par procès-verbal, en date du 13 juillet 1826, reçu par Me. Bertrand, notaire à Liège, la terre de Ramioule a été adjudiquée pour le prix de 59,000 florins Pays-Bas, à la charge, en outre, de continuer le service de 10,718 litrons 8 dés d'épeautre de rentes; en vertu des conditions de l'adjudication tout amateur solvable peut, dans les 10 jours de l'adjudication, mettre une surenchère d'un dixième du prix, pour en tel cas être réexposée sur la mise à prix de cette surenchère qui devra se faire à la suite dudit procès-verbal.

A vendre une maison spacieuse, construite à neuf, et dans le goût le plus moderne, située à Huy, rue des Augustins. Cette maison pourvue de pompe, citerne, caves, grenier, remise, en un mot de toutes les commodités désirables, est bâtie sur un bonnier environ de jardin et prairie, entouré de murs et garni d'arbres fruitiers.

S'adresser à Mes. Chapelle ou Duvivier, notaires, audit Huy. (769)